



Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

En ce début d'année scolaire, l'inquiétude domine chez les personnels, une inquiétude générée d'une part par les annonces gouvernementales sur la Fonction publique et d'autre part par les multiples difficultés rencontrées dans les établissements. Fusion des académies, réforme du lycée général et professionnel, changements de programme en collège sont autant de sujets de préoccupation pour les personnels qui craignent pour leur emploi, leur statut et leurs conditions de travail.

Dans notre académie, au niveau de la santé-sécurité au travail, de nombreuses problématiques restent en chantier. Si certaines avancées ont pu être constatées (mise en place du RSST dématérialisé, développement du réseau des assistants de prévention dans le 1^{er} degré), beaucoup d'efforts restent à faire en termes de prévention et la prise en compte réelle des situations de travail des personnels n'est pas suffisamment effective. Cela s'observe en particulier à travers les suites données aux saisines des CHSCT et aux signalements effectués dans les registres. On constate ainsi que sur 25 signalements d'agression ou de RPS effectués depuis le 1^{er} septembre 2018, seuls 12 ont été visés et 3 apparaissent comme traités. On est encore très loin de ce que préconisent les OSM 2018-2019 : *"La santé et sécurité au travail [...] nécessite une analyse des situations réelles de travail, méthodique et participative, prenant en compte les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Le sens de cette analyse est de conduire des actions concrètes de prévention des risques et d'améliorer les conditions de travail des personnels."*

Dans de trop nombreux cas en effet, les actions menées se situent au niveau de la prévention tertiaire, en remédiation sur des situations de travail déjà très dégradées. Les données académiques sont à ce titre éloquentes, avec des indicateurs qui se situent au-dessus du niveau national pour ce qui est de l'indice de fréquence et du taux de fréquence des accidents de service et de trajet. En corrélation, les dépenses de frais médicaux et pharmaceutiques liés aux accidents et maladies professionnelles ont bondi ces dernières années (plus de 440 000 euros pour l'année 2017-2018, soit une augmentation de 22% par rapport à l'année dernière). Les représentants FSU/CGT, très présents et actifs dans les CHSCT de l'académie depuis leur création, appellent de leurs vœux la mise en place d'une véritable politique de prévention.

Les signalements effectués depuis la rentrée et les saisines des CHSCT départementaux révèlent trois problématiques saillantes en termes de risques psychosociaux : les professeurs de écoles confrontés à des élèves au comportement violent (situations qui peuvent relever du danger grave et imminent), les personnels en souffrance dans certains services académiques et les dérives managériales dans les EPLE. Ces problématiques affectent parfois gravement la santé des personnels, quelle que soit leur fonction et leur niveau de responsabilité, et ne sont pas suffisamment prises en compte. A ce titre, en matière de santé au travail, la formation et l'accompagnement des personnels d'encadrement, la diffusion large d'informations auprès des personnels, la généralisation du dispositif expérimental de soutien aux équipes pédagogiques des écoles et le renforcement du service de médecine de prévention constituent autant de pistes de travail concrètes.

Dans la continuité des OSM 2018-2019, la FSU/CGT réaffirme solennellement le rôle essentiel des CHSCT dans la prévention des risques professionnels, tout en rappelant la responsabilité pénale et l'obligation de résultats de l'employeur en ce qui concerne la santé physique et morale des personnels.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA, nous vous remercions de votre écoute, en espérant que nos préoccupations seront partagées et ainsi mieux prises en compte.

Les représentants des personnels FSU/CGT au CHSCT de l'académie de Poitiers